MILLER THOMSON
AVOCATS | LAWYERS

MILLER THOMSON SENCRL
1000, RUE DE LA GAUCHETIÈRE OUEST
BUREAU 3700
MONTRÉAL (QC) H3B 4W5
CANADA

TÉL. 514.875.5210
TÉLÉC. 514.875.4308

MILLERTHOMSON.COM

Le 23 septembre 2021

Me Adina Georgescu
Ligne directe : 514.871.5494
acgeorgescu@millerthomson.com

PAR SDE ET PAR COURRIEL

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria - Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Demande afin d'obtenir l'autorisation de procéder à des investissements afin d'étendre et de renforcer le réseau de Gazifère Inc. (« Projet Secteur Nord »)
Suivi de la décision D-2020-106
Dossier de la Régie : R-4126-2020
Notre dossier : 111216.0118

Chère consœur,

La présente fait suite à la décision D-2020-106 rendue le 11 août 2020 dans le cadre de laquelle la Régie autorisait Gazifère Inc. (« Gazifère ») à réaliser le Projet Secteur Nord et demandait à cette dernière de « *(…) de l'informer dès que le Projet sera finalisé* »[1].

Gazifère souhaite informer la Régie que la mise en gaz du projet a été effectuée le 19 août dernier. Ainsi, bien que des travaux de finition restent à être complétés (réfection de la voirie, plantation d'arbres, etc.), la conduite à haute pression d'une longueur de 4,21 km et la station située au pied du pont Alonzo sont en service et contribuent depuis cette date à renforcer la section nord du réseau gazier de Gazifère, à l'ouest de la rivière Gatineau.

Par ailleurs, tel que prévu, la réalisation des travaux relatifs à la phase 2 du Projet Secteur Nord (Dossier R-4155-2021), lesquels permettront le bouclage du secteur de Chelsea, a été entamée au mois d'août 2021. Conformément à la demande de la Régie aux termes de la décision D-2021-074[2], Gazifère veillera à informer la Régie lorsque cette deuxième partie du projet sera finalisée.

Veuillez agréer, chère consoeur, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

MILLER THOMSON SENCRL

(s) Adina Georgescu

Adina Georgescu
ACG/

---

[1] D-2020-106, Dossier R-4126-2020, p.17
[2] D-2021-074, Dossier R-4155-2021, p. 13